

Prix de l'Université Laurentienne pour l'excellence en enseignement 2007-2008

Admissibilité

Afin de reconnaître le rendement **exceptionnel** en enseignement, l'Université Laurentienne a créé un Prix d'excellence en enseignement. Les membres à plein temps ayant la permanence ou en voie de l'obtenir peuvent être mis en candidature pour ce prix s'ils :

- ont remporté du succès dans un ou plusieurs domaines de l'enseignement au cours des cinq dernières années, au minimum; et
- ont l'appui de plusieurs groupes, par exemple des membres du corps étudiant, des collègues, des anciens et anciennes et des cadres, plutôt que l'appui d'un seul groupe.

Les mises en candidature demeurent confidentielles.

Critères

Bien que les membres du Comité de sélection soient libres de considérer divers aspects de l'enseignement et diverses sources de témoignages, le *Prix d'excellence en enseignement* n'est pas un simple concours de popularité. Les critères suivants seront considérés :

- être considéré ou considérée comme « exceptionnel/exceptionnelle », et non seulement « très bon/bonne »;
- connaissance étendue du sujet;
- préparation de cours;
- communication efficace;
- enthousiasme à l'égard du sujet;
- aptitude à stimuler l'intérêt à l'égard du sujet;
- encouragement de la participation étudiante;
- aptitude à encourager et maintenir des normes élevées;
- impartialité dans l'évaluation des membres du corps étudiant;
- contribution à l'acquisition par les membres du corps étudiant de connaissances ou au développement de leur faculté cognitive;
- accessibilité aux membres du corps étudiant en dehors de la salle de classe;
- élaboration de nouveaux cours;
- élaboration de matériel pédagogique innovateur;
- activités de recherche liées à l'enseignement; et
- incitation des membres du corps étudiant à poursuivre des études supérieures.

Procédures

Les personnes qui présentent une candidature doivent obtenir le consentement écrit des candidats ou candidates afin d'aider à constituer un dossier **complet**.

Le doyen ou la doyenne de la faculté dont fait partie le membre du corps professoral ou trois (3) autres membres des corps professoral ou étudiant d'une unité de l'Université Laurentienne peuvent soumettre des candidatures. Aucun membre ne peut poser sa propre candidature. Néanmoins, la candidate ou le candidat devrait participer à la préparation du dossier afin de bien répondre aux critères de sélection.

La mise en candidature doit comprendre ce qui suit :

- (1) une présentation de la candidate ou du candidat qui ne dépasse pas dix pages et
- (2) un dossier complet qui inclut la documentation à l'appui.

La présentation de la candidate ou du candidat doit contenir les renseignements nécessaires en vue de faire le point sur la candidature. La présentation doit résumer les raisons de la mise en candidature et se référer à la documentation soumise à l'appui de cette nomination. (Voir Annexe A pour une description des éléments à inclure dans la présentation de la candidate ou du candidat.)

Le dossier complet doit comprendre la présentation de la candidate ou du candidat ainsi que toute la documentation à l'appui de la candidature. (Voir Annexe B pour une description des documents et des réalisations à inclure à la mise en candidature.)

Il incombe aux personnes qui présentent une candidature de fournir des **preuves suffisantes**, pour une période de cinq ans, en provenance du plus grand nombre de sources possible, démontrant qu'un **travail exceptionnel** a été fait et mérite d'être reconnu. Un dossier d'enseignement contenant l'information appropriée d'au moins les deux dernières années d'enseignement de même qu'un curriculum vitae à jour et les rapports annuels des cinq dernières années doivent être inclus.

Les preuves d'un rendement exceptionnel comprennent les formulaires officiels d'évaluation de l'enseignement par les membres du corps étudiant, les témoignages écrits de membres du corps étudiant, d'anciens et d'anciennes, d'autres membres du corps professoral ou de cadres, les attestations de conseils de faculté et d'étudiants, les mesures objectives de l'apprentissage chez les membres du corps étudiant, les plans de cours, les méthodes d'évaluation des membres du corps étudiant, et tout autre renseignement pertinent. Il est utile de présenter des témoignages émanant de sources diverses.

Le Comité prendra en considération la préparation de nouveaux cours et de cours par correspondance ainsi que les diverses stratégies d'enseignement, par exemple, celles basées sur l'utilisation de nouvelles technologies.

Le Prix ne sera décerné que sur la **preuve d'un rendement exceptionnel**.

Les lettres de mise en candidature et une complète documentation à l'appui doivent parvenir au Bureau du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche **au plus tard le vendredi 30 novembre 2007**. Le dossier doit être complet. **Aucune** documentation ne sera acceptée après cette date.

Le comité ne se basera que sur les dossiers soumis. Les personnes qui présentent une candidature devront faire des exposés d'une durée de cinq minutes.

Le Prix sera décerné à la Collation des grades du printemps.

Il faut avoir épuisé son congé sabbatique avant d'être à nouveau admissible au Prix.

Comité de sélection

Le Comité de sélection est composé de dix membres. Les universités fédérées et chacun des quatre conseils de faculté et des quatre associations étudiantes ont une personne qui les représente à ce comité présidé par le vice-recteur ou la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche (Affaires francophones). Les membres du Comité doivent assister à toutes les réunions pour avoir le droit de voter. Puisque les dossiers d'enseignement peuvent être présentés en anglais ou en français, *les membres du comité doivent être en mesure de lire la documentation et de comprendre les exposés dans les deux langues officielles*. Ils ne sont pas habilités à nommer ou à présenter un candidat ou une candidate. Les candidatures et les délibérations sont confidentielles, tout comme le nom de la personne choisie jusqu'à ce qu'il soit annoncé publiquement.

Le mandat du Comité comprend également la coordination des activités entourant l'annonce du nom du lauréat ou de la lauréate et la présentation de sa candidature aux concours nationaux et internationaux.

Prix

Pour le corps professoral de l'Université Laurentienne, le montant du Prix correspond à la différence entre la valeur des crédits accumulés et 100 % de la rémunération sabbatique. Les membres du corps professoral des universités fédérées peuvent être reconnus d'une autre façon.

Annexe A

Présentation de la candidate ou du candidat

La mise en candidature comprend une description détaillée (maximum dix pages) faisant état des réalisations du candidat ou de la candidate et mettant en évidence les faits importants à l'appui de la candidature.

- | | |
|---|---|
| 1. Candidate ou candidat | Nom, prénom
Unité
Faculté |
| 2. Personne(s) qui présente(ent) une candidature | Nom, prénom
Adresse professionnelle / téléphone / télécopieur
Adresse électronique |
| 3. Études de la candidate ou du candidat | Diplômes et expérience |
| 4. Expérience professionnelle | Postes occupés à l'Université et charges d'enseignement |
| 5. Philosophie d'enseignement | Description de la vision pédagogique de la candidate ou du candidat |
| 6. Excellence de l'enseignement | Documents qui attestent de l'excellence de la candidate ou du candidat à titre de membre du corps professoral : <ul style="list-style-type: none">• données normatives fournies par les évaluations de l'enseignement de la candidate ou du candidat sur une période de quelques années• liste des efforts particuliers déployés par la candidate ou le candidat pour l'élaboration de cours• lettres de collègues et de membres du corps étudiant• commentaires des membres du corps étudiant• exemples de matériel didactique• description des stratégies pédagogiques particulièrement efficaces employées par la candidate ou le candidat, documents à l'appui |
| 7. Réalisations pédagogiques (facultatif) | Résumé détaillé, en commençant par l'activité la plus récente, documents qui témoignent des réalisations pédagogiques de la candidate ou du candidat, par exemple : <ul style="list-style-type: none">• direction de séminaires, ateliers, colloques ou autres activités consacrées à l'enseignement ou à l'apprentissage• collaboration avec des comités ou des centres d'enseignement et d'apprentissage• consultation pédagogique avec des collègues• communications, articles, bulletins ou autres publications sur l'enseignement supérieur• recherches sur des problèmes pédagogiques ou d'apprentissage qui vont au-delà des recherches habituelles dans la discipline de la candidate ou du candidat• projets spéciaux relatifs à l'enseignement et à l'apprentissage à l'université |

Annexe B

Dossier complet de la mise en candidature

Veillez inclure les informations ci-dessous.

Présentation de la candidate ou du candidat

Consentement de la candidate ou du candidat

Curriculum vitae (complet)

Lettres de référence

Commentaires des membres du corps étudiant

Exemples de matériel didactique

Rapports annuels (au cours des cinq dernières années, au maximum)

Exemples de publications pédagogiques

Autre documentation (pas nécessairement dans le dossier relié) (par exemple, livres, manuels de classe, etc.)